

FF 1 JUSTICE, PROCEDURES, POLICE

f° 1-4	Quatre lettres relatives à la tenue des audiences de la sénéchaussée dans les salles de l'hôtel de ville à cause de l'état de ruine du palais de justice.	1757
f° 5-7	Correspondance relative à la délivrance des passeports.	1776-1779
f° 8-14	FRAUDE DU TABAC ET DES BOISSONS.	
f° 13	Liste des débitants de tabac sans permission de la Ferme générale.	1789-1790
f° 14	Etat des particuliers publiquement connus pour vendre des boissons en détail en fraude des droits.	C. 1789
f° 15	Lettre imprimée donnant avis de la fabrication en Angleterre de plus de trente mille Louis faux et autre fausse monnaie.	1776
f° 16	Réclamation de Louis DUPUY, exécuteur des sentences criminelles de Saumur, afin d'être relevé de l'obligation de balayer les places de la Bilange et Saint-Pierre.	27 oct. 1789

FF 2 COMMISSION DE PRESEANCE ENTRE LES OFFICIERS DE L'HOTEL DE VILLE ET CEUX DE LA SENECHAUSSEE, DE LA POLICE ET DE LA PREVOTE

Principales pièces :

f° 1	Ordonnance de Charles TUBEUF, intendant de la généralité de Tours, qui fixe la place des officiers de l'hôtel de ville de la prévôté et de la sénéchaussée dans les cérémonies publiques.	27 juillet 1768
f° 4	Copie d'édit du roi portant création de lieutenant général de police.	octobre 1699
f° 6	Copie d'arrêt du Conseil d'Etat qui porte que Pierre FOURNIER, sieur de BOISAYRAULT, président prévôt et lieutenant général de police aura entrée, rang, séance et voix délibération au siège de la sénéchaussée de Saumur immédiatement après le lieutenant général, et à l'hôtel de ville en toutes assemblées générales et particulières immédiatement après le maire, etc.	15 juin 1700
f° 24	Ordonnance du roi qui continue pour deux ans, le sieur LOCHETEAU dans la place de maire de la ville de Saumur. Copie signée BUDAN, subdélégué, publiée au prône de la messe paroissiale. Signée GUITAU, curé de la ville.	26 mars 1759
f° 37-39	Trois lettres de Claude - Thomas DESME du BUISSON, lieutenant général à Saumur, par lesquelles il annonce qu'il ne peut accepter la place de maire de la ville à laquelle il a été élu par les habitants.	mai 1761

FF 3

f° 1-11	Pièces de procédures poursuivies par les officiers de l'hôtel de ville et les administrateurs de l'hôtel-Dieu contre François BAZIN, directeur des aides.	1786-1788
f° 12-25	Treize lettres d'avocats chargés d'affaires.	1727-1750
f° 26-44	Réclamation de frais dus par la ville de Saumur à messieurs MARMOTANT et DOCHE de la QUINTANE, procureurs à Paris.	1762-1791

FF 4

PIECES DE PROCEDURES. RENE - LOUIS GOUPIL DE BOUILLE, RECEVEUR GENERAL DES OCTROIS DE LA VILLE CONTRE LES MAIRE, ECHEVINS NOTABLES ET HABITANTS DE SAUMUR. CORRESPONDANCE, DELIBERATIONS, MEMOIRES, SIGNIFICATIONS, ARRETS, ORDONNANCES.

f° 9	Lettre de M. d'ORMESSON, intendant des finances, donnant son avis sur le procès entre le corps municipal et le sieur GOUPIL.	20 mars 1773
	Lettres de M. BIZARD, maire de Saumur et député à Paris pour les affaires de la ville.	1773
f° 28	Pièce imprimée. Arrêt de la Chambre des Comptes qui ordonne aux maire et échevins et autres officiers municipaux de la ville de Saumur de remettre à René-louis GOUPIL de BOUILLE, receveur, les registres concernant l'état et les revenus de la dite ville, les baux des fermes d'octrois, les lettres pour les deniers patrimoniaux, le tarif des droits qui se perçoivent au profit de la ville, etc.	19 juil. 1773
f° 40	Copie d'arrêt du Conseil d'Etat qui permet aux habitants de Saumur d'acquérir les offices de maire, de lieutenant de maire, échevins, assesseurs, procureur du roi, secrétaire-greffier, garde des archives et contrôleurs-vérificateurs des deniers patrimoniaux et d'octrois qui restent à lever à la charge de payer la somme de 30 000 livres.	
	Le présent arrêt ordonnant que les offices de trésoriers-receveurs des deniers et des receveurs patrimoniaux et d'octrois de la ville dont est pourvu le sieur GOUPIL seront et demeureront réunis et incorporés au corps de la dite ville et communauté, à la charge par la dite ville de rembourser au dit GOUPIL, tant la finance de 10.000 livres par lui payée, que ses autres frais.	5 avril 1774
f° 51	Long mémoire adressé au roi et au Conseil d'Etat par les maire et échevins de Saumur dans lequel ils exposent l'historique du procès pendant entre eux et le sieur GOUPIL.	27 nov. 1775
f° 52	Pièce imprimée. Exposé au roi et au Conseil par René-louis GOUPIL, contre les maire, échevins, notables et habitants de Saumur.	1775

° 57	Délibération du bureau de l'hôtel de ville qui nomme Messieurs Gilles BLONDE, seigneur de BAGNEUX, maire de Saumur, et Paul-Claude-François DESME, lieutenant de maire, députés à l'effet d'aller à Paris défendre les intérêts de la ville.	4 mai 1776
	Lettres de messieurs BLONDE de BAGNEUX et DESME, députés de Saumur qui font part de leurs pas et démarches à l'occasion du procès contre le sieur GOUPIL.	mai 1776
° 77	Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que celui du 5 avril 1774 sera exécuté, sans avoir égard à l'opposition du sieur GOUPIL.	16 juin 1776
° 85	Mémoire imprimé pour les maire, échevins et notables habitants de Saumur contre le sieur GOUPIL.	juil. 1776
° 99	Requête à la Chambre des Comptes par le maire et les échevins pour être déchargés de la contrainte décernée contre eux.	31 août 1776
° 116	Acte d'assemblée générale des habitants de Saumur qui députe de nouveau messieurs BLONDE de BAGNEUX, maire et DESME, lieutenant de maire, pour aller à Paris continuer à s'occuper des affaires de la ville.	18 mars 1777
° 128	Pièce imprimée : "requeste importante pour le sieur BLONDE de BAGNEUX, maire de Saumur contre le sieur GOUPIL".	1778
° 129	Pièce imprimée. Arrêt du Conseil d'Etat pour Gilles BLONDE de BAGNEUX, maire de Saumur contre René Louis GOUPIL qui ordonne, entre autres, que les termes injurieux insérés dans les requêtes et mémoires du dit Goupil, contre le dit BLONDE, seront supprimés. Condamne le dit Goupil en 1 200 livres de dommages et intérêts.	21 juil. 1778
° 131	Lettre de M. CROMOT, surintendant des finances de Monsieur, qui félicite les maire et échevins de Saumur d'avoir obtenu gain de cause dans leur affaire contre GOUPIL.	26 août 1778
° 132	Lettre de M. RACINE, intendant des maisons, domaines et finances de Monsieur, qui félicite également les maire et échevins de Saumur.	26 avril 1778
° 138	Compte des deniers communs d'octrois, patrimoniaux, tarifs et autres revenus de la ville de Saumur pour les six derniers mois de 1776, l'année 1777 et les six premiers mois de 1778, par René Louis GOUPIL de BOUILLE, trésorier receveur général.	9 mars 1779
FF 5		
° 164-171	Pièces de procédures entre René Louis GOUPIL, receveur des deniers d'octrois et patrimoniaux de la ville de Saumur, et Louis JUTEAU, adjudicataire des octrois de cette ville.	1775-1776